

## Relevé des décisions

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) a tenu sa 43<sup>e</sup> session le 18 novembre 2022, à Djerba (Tunisie), sous la présidence de S.E. Monsieur Othman Jerandi, Ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Étranger.

Après deux ans de report, la Conférence ministérielle se réjouit de la tenue de cette session à Djerba, en Tunisie, pays de l'ancien Président Habib Bourguiba, l'un des pères fondateurs de la Francophonie. Elle exprime sa reconnaissance aux autorités et au peuple tunisiens pour leur accueil chaleureux et pour tous les efforts déployés pour l'organisation de ces travaux.

### **CMF-43/2022/D247 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux**

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de la 43<sup>e</sup> session de la CMF est adopté.

### **CMF-43/2022/D248 : Vice-présidence de la CMF**

La Conférence ministérielle désigne l'Andorre comme vice-présidente, fonction qu'elle occupera jusqu'à la prochaine session ordinaire de la CMF.

### **CMF-43/2022/D249 : Adoption des rapports des 39<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup>, 41<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> sessions de la Conférence ministérielle**

La Conférence ministérielle adopte les rapports de ses 39<sup>e</sup>, 40<sup>e</sup>, 41<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> sessions, tenues respectivement le 10 décembre 2021 en session ordinaire, puis les 16 mars, 23 mai et 6 octobre 2022 en sessions extraordinaires.

### **CMF-43/2022/D250 : Rapport de la Secrétaire générale sur les conclusions des travaux de la 121<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie (8 novembre 2022) et sur les principaux dossiers suivis par le CPF au cours de l'année 2022**

À la suite du rapport présenté par la Secrétaire générale de la Francophonie, la Conférence ministérielle salue les conclusions auxquelles la 121<sup>e</sup> session du Conseil permanent est parvenue au terme de ses travaux ainsi que l'ensemble des activités déployées par S.E. M<sup>me</sup> Louise Mushikiwabo en 2022. Elle réaffirme que la langue française, socle de la Francophonie, doit rester au cœur des priorités de l'Organisation et exprime son plein appui aux actions menées pour donner corps aux valeurs et aux missions de la Francophonie, notamment au service de la paix, de l'État de droit, de la démocratie, des droits et des libertés, de l'éducation, du développement durable ou encore de l'économie. Elle salue l'attention toute particulière portée aux femmes et aux jeunes et à la prise en compte de leurs aspirations.

La Conférence ministérielle exprime sa vive préoccupation face au contexte mondial de crise multidimensionnelle - de la démocratie et du multilatéralisme, politique, sécuritaire, économique et sociale, humanitaire, alimentaire, sanitaire, mais également environnementale, en référence à la CdP27 qui s'achève ce même jour à Charm-El-Cheikh, en Égypte. Elle réitère en particulier sa ferme condamnation des actes terroristes et rappelle l'importance d'une solidarité francophone active pour lutter contre ce fléau et répondre aux nombreux défis auxquels l'espace francophone est confronté. Elle encourage notamment les pays et régions qui traversent des situations de crise à privilégier le dialogue inclusif ainsi que le règlement pacifique des différends.

La Conférence ministérielle entérine l'ensemble des décisions concernant les questions politiques, diplomatiques et économiques prises par le Conseil permanent en 2022.

S'agissant de la préparation du XVIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, qui se déroulera les 19 et 20 novembre 2022, considérant la place prépondérante prise par le numérique, notamment dans le contexte de la crise sanitaire, la Conférence salue la clairvoyance dont ont fait montre la Tunisie et la Secrétaire générale en inscrivant le numérique comme thème du Sommet de Djerba et comme priorité de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

La Conférence ministérielle approuve et transmet au Sommet le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du XVIII<sup>e</sup> Sommet.

A la suite du débat sur les avant-projets de la Déclaration de Djerba et de résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone, la Conférence ministérielle adopte et transmet pour approbation par le Sommet de Djerba :

- *La Déclaration de Djerba, avec :*
  - *la dissociation du consensus formulée par le Laos sur le paragraphe 9. Toutefois, à la demande de la délégation, celle-ci ne sera pas consignée dans le projet de résolution ;*
  - *la dissociation du consensus formulée par le Vietnam sur le paragraphe 9 ;*
  - *la réserve du Canada sur les deux premiers alinéas du paragraphe 38 ainsi que la suppression de la mention entre crochets [avec Jérusalem-Est comme capitale] dans le 1<sup>er</sup> alinéa.*
- *La résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone, avec :*
  - *les réserves de l'Albanie sur les paragraphes 11, 12, 13 et 14 ;*
  - *les réserves de la Moldavie sur les paragraphes 11, 12, 13 et 14 ;*
  - *les réserves de la Roumanie sur les paragraphes 12, 13 et 14 ;*
  - *les réserves du Liban sur les paragraphes 36, 37 et 39 ;*
  - *la réserve du Canada sur le paragraphe 39 ;*
  - *la réserve du Tchad sur le paragraphe 57 ;*
  - *les réserves de l'Arménie sur les paragraphes 59, 60, 61 et 68 ;*
  - *les réserves du Vietnam sur les paragraphes 59, 61 et 68 ;*
  - *les réserves du Laos sur les paragraphes 59, 61 et 68. Toutefois, à la demande de la délégation, ces dernières ne seront pas consignées dans le projet de résolution.*

La Conférence ministérielle adopte également les documents suivants, qu'elle transmet au Sommet de Djerba pour approbation :

- *la Déclaration sur la Langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie ;*
- *le Cadre stratégique de la Francophonie 2023-2030 ;*
- *le Règlement relatif à la procédure d'adhésion ou de modification de statut d'un État ou gouvernement auprès de l'OIF.*

La Conférence salue la qualité de ces textes qui réaffirment les valeurs de la Francophonie, expriment sa singularité et sa force sur la scène mondiale, traduisent sa pertinence et son identité en tenant compte de sa spécificité qu'est la langue française et fixent le cap de ses actions toujours plus concrètes au service des populations de l'espace francophone.

**CMF-43/2022/D251 : Bilan des engagements du Sommet d'Erevan**

La Conférence ministérielle a pris connaissance avec grand intérêt des principaux éléments du bilan des engagements du XVII<sup>e</sup> Sommet à Erevan, présentés par l'Arménie, et dont le détail figure dans des tableaux de suivi mis à disposition. Elle félicite le pays hôte du XVII<sup>e</sup> Sommet pour cet important exercice de suivi et de reddition.

**CMF-43/2022/D252 : Coopération multilatérale francophone et questions administratives et financières de l'OIF**

La Conférence ministérielle a entendu l'exposé de la Secrétaire générale sur les ambitions et les actions de la Francophonie en faveur de la langue française, sur laquelle repose la spécificité, la valeur ajoutée et l'identité de l'OIF. La Secrétaire générale a notamment affirmé que l'éducation et la formation des jeunes demeureront l'un des axes principaux de la coopération stratégique et innovante de l'OIF et rappelé la responsabilité partagée de promouvoir, d'affirmer et de rendre attractive cette langue en partage, comme le réitère la *Déclaration sur la Langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie*, qui reprend les principaux engagements pris antérieurement concernant la langue française. Elle a également relevé la pertinence de la langue française dans le développement des échanges économiques, en rappelant l'engouement suscité par les premières missions économiques et commerciales organisées en Asie du Sud-Est et en Afrique centrale.

La Conférence ministérielle a également entendu l'intervention de l'Administrateur de l'OIF qui a présenté les récentes avancées en matière de Transformation de l'Organisation en vue de la rendre plus performante, outillée et dotée des ressources conséquentes et pleinement mobilisée au service de ses membres et de leurs populations. Par ailleurs, il a présenté les résultats administratifs et financiers et les paramètres budgétaires soumis à la CMF. Il a notamment rappelé que le projet de budget de l'OIF pour l'année 2023 est un budget de transition sans augmentation des contributions des Etats et gouvernements en raison de la situation économique mondiale, et qu'il a été élaboré en vue de la mise en œuvre du nouveau Cadre stratégique de la Francophonie et dans l'attente de la programmation et du budget pour le prochain cycle quadriennal 2024-2027.

La Conférence ministérielle a enfin entendu les interventions des représentants de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, des opérateurs directs – l'AUF, TV5Monde, l'Université Senghor et l'AIMF –, ainsi que des conférences ministérielles permanentes – la Confémén et la Conféjes –, qui ont notamment fait état de leurs activités en matière de langue française et du numérique, particulièrement en faveur des jeunes, ainsi que du renforcement de leur coopération avec l'OIF et entre eux.

En saluant l'ensemble de ces interventions et les actions menées, la Conférence ministérielle se félicite de l'approche inclusive et participative ayant présidé à la mise en œuvre de la coopération multilatérale, dans le respect des champs d'intervention de chacun. Elle félicite l'OIF pour les avancées réalisées concernant la transformation de la gestion de l'Organisation pour plus d'efficacité et de transparence, et le recentrage des actions autour de projets-phares fondés sur la valeur ajoutée de l'Organisation ainsi que ses priorités que sont la langue française, le numérique, la jeunesse et les femmes.

Au terme des échanges, la Conférence ministérielle :

- entérine l'ensemble des décisions et recommandations relatives aux questions de coopération et aux questions administratives et financières prises par le Conseil permanent en 2022 ;
- adopte le budget de l'OIF pour l'année 2023 ;

- adopte la résolution portant ouverture de crédits et approuvant l'estimation des recettes de l'OIF au titre de l'année 2023 ;
- adopte la recommandation relative à la composition du Tribunal d'appel pour la période 2023-2026.

**CMF-43/2022/D253 : Rapport de l'Auditeur externe de l'OIF et du FMU**

La Conférence ministérielle a entendu le rapport de l'Auditeur externe de l'OIF et du Fonds multilatéral unique (FMU) portant sur les états financiers de l'Organisation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et prend acte de sa certification sans réserve des états financiers. Au terme des deux mandats, non renouvelables, accomplis par la Cour des comptes du Royaume du Maroc comme auditeur externe, elle la remercie chaleureusement pour son accompagnement, effectué avec rigueur et disponibilité, ainsi que pour la qualité de son travail depuis l'exercice 2014.

**CMF-43/2022/D254 : Nomination de l'auditeur externe de l'OIF et du FMU**

La Conférence ministérielle nomme la Cour des comptes de Belgique en qualité d'Auditeur externe de l'OIF et du Fonds multilatéral unique (FMU) pour une période de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**CMF-43/2022/D255 : Communications à la Conférence**

La Conférence ministérielle a entendu les communications des représentants de plusieurs États et gouvernements membres associés et de plusieurs observateurs, qui ont exprimé leur attachement à la Francophonie ainsi qu'à ses valeurs et priorités.

**CMF-43/2022/D256 : Date de la prochaine session de la Conférence ministérielle**

A l'invitation des autorités camerounaises, la prochaine session ordinaire de la Conférence ministérielle se tiendra en 2023 à Yaoundé, au Cameroun. La date en sera précisée ultérieurement.

**CMF-43/2022/D257 : Adoption du relevé des décisions**

La Conférence ministérielle adopte le relevé des décisions de sa 43<sup>e</sup> session.

Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.